

◆◆◆ Insertion socioprofessionnelle ◆◆◆

Adresse

Place des Archers 8
7000 Mons

Téléphone

065 / 39 46 39

Site Internet

[Site national](#)

Statut

Institution Publique de Sécurité Sociale (IPSS) dans le secteur de l'Emploi et du Chômage

Coordination au sein du PCS

ALU Linda
Téléphone : 065/ 39.46.29
E-mail : linda.alu@onem.be

◆◆◆ Nos missions ◆◆◆

L'ONEM est souvent associé, avec raison, au chômage : l'Office national de l'emploi est en effet, au sein du réseau de la sécurité sociale, l'institution chargée d'organiser l'assurance chômage en Belgique. Pour ce faire, l'ONEM est placé sous la tutelle du Ministère fédéral de l'Emploi.

L'ONEM est aussi régulièrement assimilé, et cette fois à tort, aux services régionaux de placement : le FOREM, ACTIRIS et le VDAB. Pourtant, en tant qu'organisme fédéral, l'ONEM a des missions fort différentes :

◆ L'indemnisation

L'ONEM assure, chaque mois un revenu de remplacement à près d'un million d'allocataires. On pense d'abord aux chômeurs indemnisés par l'intermédiaire des organismes de paiement.

Mais ces bénéficiaires d'allocations ne sont pas tous demandeurs d'emploi.

Ils peuvent être travailleurs en chômage temporaire, en interruption de carrière ou ayant opté pour un crédit-temps ou même pour le régime de la prépension.

◆ La prévention

L'ONEM contribue à préserver le contrat unissant travailleur et employeur grâce, par exemple, au système de chômage temporaire. L'interruption de carrière et le crédit-temps permettent au travailleur d'arrêter travailler ou de réduire son temps de travail.

◆ L'insertion / l'activation

L'ONEM propose un éventail de mesures favorisant la création de contrats entre travailleurs et employeurs. Des plans de résorption du chômage permettent au travailleur de trouver un travail tout en octroyant à l'employeur des réductions de cotisations sociales. L'ONEM apporte également son soutien aux demandeurs d'emploi en leur permettant, sous certaines conditions, d'obtenir une dispense pour reprendre des études ou suivre des formations.

Le demandeur d'emploi peut se réinsérer dans le monde du travail par le biais des titres-services.

Par l'intermédiaire de l'ALE, Agence locale pour l'emploi, les particuliers, autorités locales ou associations non commerciales peuvent aussi employer des chômeurs.

◆ Le contrôle

L'ONEM attache beaucoup d'importance au respect des droits et obligations dans l'application de la réglementation chômage. La prévention et la lutte contre la fraude, en particulier la fraude organisée, font aussi partie de ses missions.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'activation du comportement de recherche d'emploi, l'ONEM évalue les efforts fournis par les chômeurs pour retrouver du travail.